

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 60 § 2 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la requête du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics sollicitant l’autorisation pour

l’abattage d’un cerisier (n°64) sur le CR155 sur le territoire de la commune de Dalheim


a été accordée par le Ministère de l’Environnement, de Climat et de la Biodiversité en date du 30 janvier 2024.


Une copie de la décision est à la disposition du public à la maison communale, où elle peut être consulté sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

Le présent avis est affiché du 7 février 2024 au 7 mai 2024

Dalheim, le 6 février 2024


Le secrétaire communal
Joëlle NICLOU


Le bourgmestre
Romain KILL